

PRÉAVIS Nº: 58/24

OBJET DU PRÉAVIS:

Plan Energie et Climat Communal (PECC) de la Commune de Moudon – 1ère itération 2024-2027

CONSEIL COMMUNAL DU 25 juin 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La commission désignée s'est réunie les mardi 9 avril et lundi 27 mai pour examiner ce préavis.

La commission était composée de Mesdames Nicole Egli Anthonioz et Elsa Bonhert Deprez, ainsi que de Messieurs Georges Alexandre Duc, André Zimmermann et moi-même, Jean-Luc Cressier, rapporteur.

Nous remercions le municipal J.-Philippe Steck, présent aux deux réunions, pour ses explications détaillées et ses réponses à nos questions. Nous remercions également Serge Demierre, excusé lors de la seconde réunion, et Véronique Diserens, présente lors de la première.

La commission tient à exprimer sa gratitude à la Municipalité pour cet immense travail.

Le préavis s'est déroulé en deux sessions distinctes.

Lors de la première, le bureau d'ingénieurs CSD était présent et a répondu nos questions, nous avons identifié et demandé de corriger quelques petites erreurs.

Le canton a également fait modifier un graphique après relecture et demandé l'ajustement de certaines références et noms dans les fiches d'actions.

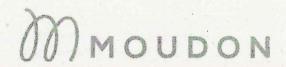
Les fiches d'actions ne sont pas exhaustives ; elles constituent des intentions qui pourront être enrichies lors de leur mise en œuvre, via des préavis spécifiques. Nous avons choisi de mettre en avant des souhaits, des vœux, des constatations uniquement, comme des pensebêtes pour la mise en pratique ultérieure

Informations de portée globale

Les montants indiqués pour chaque fiche sont toujours présentés en totalité, sans tenir compte des subventions, car celles-ci ne sont jamais garanties.

Ce PECC sera décomposé en recommandations et actions, qui feront l'objet de préavis séparés.

Cela permettra des discussions approfondies et la possibilité d'influencer ou de modifier chacune des étapes.



Ce PECC est un cadre de mise en œuvre qui évoluera inévitablement avec le temps et les personnes en charge. C'est un outil de travail à accepter dans sa globalité ou à refuser en bloc.

Pour les vœux « globaux »

La vision politique de la Municipalité est : « un horizon où l'énergie, le climat et la durabilité sont au cœur de toutes nos actions » (sic p33 du PECC, chap. 3 Visions et objectifs)

La DURABILITÉ, donc, devrait être intégrée dans tous les préavis. Bien que cela puisse parfois sembler non pertinent ou sans impact, une approche systématique serait idéale, d'autant plus que cette notion est déjà largement présente dans de nombreux préavis.

Nous invitons la municipalité à placer le plan climat à l'ordre du jour, une fois par mois pour assurer un suivi proactif.

Envisager la création d'une commission permanente de DURABILITÉ, similaire à la COGEFIN, prévoir une communication simple et claire à la population, au minimum une fois par an, via le site web et au CC.

Finances

- · A ce jour, le projet a connu un dépassement de CHF 4'300.- dû au rallongement de la première phase.
- · La subvention pour les tranches 1 et 2 a été perçue : CHF 12'103.-
- Reste à réaliser les tranches 3 et 4 (février 2025 et février 2026) pour lesquels nous pourrons encore percevoir une subvention de 50%, max 6'000.-.
- La projection finale du montant à charge de la commune à ce jour est donc un dépassement de 50% des CHF 4'300.- = CHF 2'150.-

Sous réserve qu'il n'y ait pas de nouveaux dépassements, mais à ce jour il n'y a rien d'identifié.

Détails non lus mais pertinents :

Au démarrage du projet :								
Selon offre CSD Ingénieurs du 17.12.2021 et octroi de subvention du DIT du 17.02.2022								
Années N à N+3	Tranche 1 (2023)	Tranche 2 (2024)	Tranche 3 (2025)	Tranche 4 (2026)	TOTAL			
Coûts planifiés (TTC)	17 824.53 CHF	3015.60 CHF	3 015.60 CHF	3 069.45 CHF	26 925.18 CHF			
Subventions planifiées	8 912.20 CHF	1 507.80 CHF	1 507.80 CHF	572.20 CHF	12 500.00 CHF			
A charge de la Commune	8 912.33 CHF	1 507.80 CHF	1 507.80 CHF	2 497.25 CHF	14 425.18 CHF			

Situation actuelle : Selon facturation et approbation du PECC du DIT du 25.04,2024							
Coûts effectifs	24 205.00 CHF	100000000000000000000000000000000000000		24 205.00 CHF			
Reste à faire		5 826.20 CHF	3 069,45 CHF	8 895.65 CHF			
Subventions perçues	12 103.00 CHF			12 103.00 CHF			
Subventions planifiées		2913.10 CHF	1.584.73 CHF	4 447.83 CHF			
A charge de la Commune	12 102.00 CHF	2 913.10 CHF	.1 534,73 CHF	16 549.83 CHF			

Merci à J.P. Steck pour ce résumé.



Nos vœux, remarques, propositions, pour les fiches actions sélectionnées :

Fiche 2 : Créer un « fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable »

Le fonds de subvention sera accompagné d'une commission et sera principalement destiné à la rénovation, à l'isolation, au remplacement des fenêtres et du système de chauffage, entre autres. L'installation de panneaux photovoltaïques, d'après le bilan de la CSD, ne nécessitant pas de soutien communal. Dans un premier temps, la biodiversité et la mobilité ne seront pas prioritaires.

La commission aura une marge de manœuvre limitée, et les citoyens privés souhaitant bénéficier d'une subvention devront soumettre un projet.

Pour l'obtention des subventions, un règlement générique avec des directives d'application sera établi, et les décisions seront prises par la municipalité, qui élaborera un catalogue du budget de subvention et de son fonctionnement.

Il est important de noter que la subvention des bâtiments relève du canton.

Nouveautés 2024 du programme de subventions cantonales :

- Augmentation des subventions pour les pompes à chaleur sol-eau (M06) ainsi que les installations air-eau (M05) et sol-eau de grande puissance (M06)
- Nouvelle subvention pour les travaux d'isolation thermique couplés à une installation photovoltaïque (M01)
- Nouvelle aide pour les certifications MINERGIE quartier et SNBS quartier

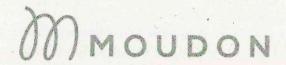
Pour toute demande spécifique ou particulière, il sera nécessaire de préparer un dossier et de le soumettre à la commission.

Fiche 4 : Favoriser la participation et l'engagement de la population

Trouver des idées d'actions concrètes impliquant la population volontaire, l'usage uniquement de séances d'information ne sont pas vraiment participatives

VOEU : Favoriser les véritables actions participatives. Idées en vrac :

- Journée de volontariat communautaire : nettoyage d'espaces publics ...
- · Comités citoyens avec budget : comité décidant des priorités aux projets proposés ...
- Programme de parrainage : soutenir des citoyens s'engageant à entretenir et organiser des activités sur un espace dédié ...
- Forums ouverts: forum de proposition avec vote?...
- Réseau d'échange, de savoirs et de compétences : formation sur la pose de panneaux solaires, ateliers de bricolage basique ...
- · Marché locaux et événement de Quartier : Fêtes de Quartier, marchés, Gratiferia



Fiche 6 : Réduire, réutiliser et recycler les déchets

Sur la taxe au poids des sac poubelles, elle sera évaluée, mais ne sera peut-être jamais appliquée selon le résultat de l'étude.

VOEU : Favoriser des actions qui réduise les déchets :

1. COSEDEC: https://www.cosedec.ch/

2. ZEROWASTE: https://zerowasteswitzerland.ch/fr

Fiche 7: Organiser et accueillir des manifestations responsables

Élaborer une charte, soumise aux entités qui font des manifestations.

Organiser un groupe de travail avec les organisateurs volontaires, s'inspirer de kitmanif.ch,

Quid du contrôle ? A priori la population le fait déjà bien et nous serons inévitablement averti
de tous dépassements ou illogismes.

VOEU : Dans le contexte actuel, se poser la question de la pertinence, ou de l'inadéquation, des feux d'artifice tirés par la Commune.

Fiche 11 : Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments

Constat et limites: En raison de la vétusté de certains bâtiments et du classement de certains d'entre eux, il ne sera pas possible d'atteindre l'objectif (une rénovation complète étant interdite).

Il est important de ne pas se focaliser sur des cas particuliers où l'impact financier serait bien supérieur aux gains énergétiques, risquant ainsi de devenir un gouffre financier.

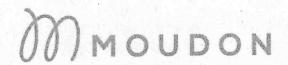
Fiche 12 : Réduire la consommation de l'éclairage public

- Lampe à haute consommation ont déjà été changée, plan COVID d'extinction encore d'actualité.

Fiche 14 : Développer les réseaux de chaleur d'origine renouvelable

- CAD en cours de réalisation

Fiche 15 : Développer la production d'électricité photovoltaïque



Fiche 16 : Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piéton-ne-s et les vélos

VOEU : Solliciter des conseils extérieurs en matière d'accessibilité universelle Carte interactive de l'accessibilité des bâtiments administratifs :

https://map.proinfirmis.ch/

Évaluer la piétonisation de certains secteurs, rues ... Installer des parcs à vélo sécurisés.

Fiche 17 : Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques

VOEU : Pourrais-t-on prendre une petite partie du budget, concernant la diversité animale

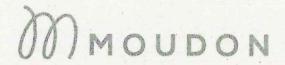
https://www.birdlife.ch/fr

Installation de nichoirs, de maisons d'abeille, de biotopes pour grenouille, etc. ...

Concernant la rivière de La Broye, (compétence cantonale), comment l'inciter à travailler sur la renaturation des berges dans notre commune ?

Fiche 18 : Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Fiche 20 : Prévenir et gérer les dangers naturels



CONCLUSIONS

La commission vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 58/24 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
 - 1. Prend acte du Plan Energie et Climat adopté par la Municipalité et de son plan d'action 2024-2027.
 - Prend acte que la mise en œuvre du plan d'actions fera l'objet de préavis municipaux de demande de crédit pour la réalisation des actions, et par le budget de fonctionnement.

Moudon, le 12 juin 2024

J.-Luc Cressier, rapporteur